Accessions
159.822

Shelf No.
XG 3656.14

Barton Library.

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received 3 May, 1873.
Not to be taken from the Library.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

http://www.archive.org/details/abrgdelavied00pari

ABRÉGÉ

DE LA VIE DU RÉFORMATEUR DE BICÊTRE,

OU

MUSQUINET A BICÊTRE PAR INJUSTICE.

Servant de réponse à son ouvrage, intitulé, BICÊTRE RÉFORMÉ, *et à différens articles insérés dans les Numéros 62 et 64 de* l'Observateur.

LOUIS-MICHEL MUSQUINET DE LAPAGNE, ou dit *Lapagne*, a pris naissance à Pontoise, de parens, dit-on, riches et honnêtes. Son éducation fut bien soignée. Doué d'un esprit vif et pénétrant, il fit des progrès rapides dans les sciences. Il cultiva avec succès, l'éloquence, la poésie, l'histoire, les mathématiques, la physique, etc. Mais

son cœur se refusa toujours à l'impression de la vertu, et ne donna accès qu'au libertinage et à la scélératesse. Il se soutint quelque tems à Paris, avec le produit de son *industrie*, peu honorable pour lui. Je passerai sous silence toute les belles actions qui ont illustré la jeunesse de mon héros, parce que je n'en ai qu'une connoissance imparfaite, et que je ne veux rien hasarder. Ainsi, je ne le suivrai point dans ses expéditions *mandrines*, ni dans ses captivités, qui ont précédé son affaire d'Angers. Je vais commencer son histoire à l'époque qui l'a rendu célèbre parmi les scélérats.

Musquinet, dans le cours de ses voyages, passa à Angers en 1777. Son esprit, ses connoissances, son hypocrisie le firent admettre dans les bonnes sociétés de cette ville. Les produits de ses escroqueries lui permettoient de faire des dépenses proportionnées au rang qu'il tenoit. En bon observateur, il apprécioit la fortune des meilleures maisons, en calculoit les obstacles qu'il avoit à surmonter pour s'en approprier une portion.

Madame de Juvigné vivoit seule avec deux domestiques. Tout le monde

savoit qu'elle avoit une fortune honnête ; et sur-tout qu'elle possédoit beaucoup d'argenterie. Musquinet en fut instruit. Une circonstance, favorable à ses desseins, se présenta bientôt. Mde. de Juvigné passa la nuit à un bal, donné à l'occasion d'un mariage. Pendant cette absence on pénétra avec de fausses clefs et autres instrumens dans l'office où étoit l'argenterie, que l'on s'appropria. Le vol fut découvert de grand matin. On avertit aussitôt les cavaliers de la maréchaussée ; on prit des informations aux commis des barrieres, qui dirent avoir vu sortir un cabriolet conduit par une seule personne.

La maréchaussée se partagea en différentes divisions. Deux cavaliers prirent la route d'Angers à Saumur. Au bout de trois heures d'une marche hâtée par l'espérance de se saisir de l'auteur du vol, ils l'atteignirent à la distance de six et sept lieues d'Angers.

Musquinet, appercevant de loin les cavaliers, s'arma aussi-tôt de deux pistolets. Un des deux cavaliers, s'étant présenté pour faire des recherches dans le cabriolet, un coup de pistolet, que

lui tira Musquinet, le renversa par terre, et lui ôta la vie. L'autre cavalier fit feu, et manqua Musquinet. Ce dernier tira un second coup qui ne porta pas. A cet instant son cheval fût tué, et la fuite ne lui fut plus possible. Le cavalier appela main-forte. Quelques personnes s'assemblerent; mais Musquinet, deux pistolets en mains, menaçant du geste et de la voix, personne n'osoit l'approcher. Il survint un homme robuste, qui lui lança une grosse pierre dans le dos, et le renversa. Alors le cavalier se précipita sur lui, et s'en rendit maître. Il fut aussi-tôt conduit à Angers, et renfermé dans un cachot de la prison.

Le présidial d'Angers instruisit bientôt le procès de Musquinet. Les témoins furent entendus, et leur déposition porta que l'argenterie de Mde. de Juvigné avoit été trouvée dans le cabriolet de Musquinet; que la valise, dans laquelle étoit renfermée cette argenterie, avoit été achetée par lui un jour ou deux avant le vol; que Musquinet avoit tué un cavalier de maréchaussée; qu'il avoit tiré un second coup sur l'autre cavalier.

Malgré ses réponses insidieuses, malgré ses explications forcées, malgré ses fausses déclarations, Musquinet fut condamné à être rompu vif sur la principale place d'Angers. Il interjeta appel au parlement de Paris, et fut conduit à la conciergerie.

Les pieces du procès examinées, la sentence du présidial d'Angers alloit être confirmées, sans égard aux vives sollicitations de sa famille, parce que le crime étoit trop authentique pour en obtenir la grace; mais on trouva le moyen de soustraire le coupable à la justice, et d'éviter les réclamations. On supposa une maladie vénérienne, et on le transféra à Bicêtre pour le faire traiter.

M. Faguer, premier chirurgien de cet hôpital, se prêta à la supercherie qu'on employoit pour sauver de la roue un homme qui appartenoit à une famille honnête, et qui savoit intéresser. Il prolongea, le plus long-tems qu'il lui fut possible, un traitement apparent, jusqu'à ce que la famille et ses protecteurs eussent obtenu une lettre de cachet pour le soustraire à la justice.

C'est cependant ce chirurgien, son

bienfaiteur, que Musquinet a accusé de l'avoir voulu empoisonner, dans un mémoire que l'avocat Lacroix n'a pas rougi de signer.

Depuis 1778 jusqu'en 1783 Musquinet a passé sa vie alternativement dans un cabanon, dans un cachot ou dans une infirmerie.

En 1783 le ministre, pour adoucir le sort de Musquinet, le fit transférer à Saint-Lazare. Il se présenta d'abord aux peres Lazaristes comme un foible agneau qu'on avoit été sur le point d'immoler; il en affectoit la douceur, et se flattoit d'en avoir l'innocence; mais bientôt le masque tomba, et on ne reconnut plus en lui qu'un lion rugissant qui en avoit toute la férocité. Le supérieur de St. Lazare, instruit de sa mauvaise conduite et de sa vie passée, pria M. Lenoir de le débarrasser d'un aussi mauvais sujet; en conséquence il fut reconduit à Bicêtre, avec ordre de le plonger dans un cachot. Il en fut retiré au bout de quelque tems; mais ses fureurs forcerent encore M. Lenoir à lui infliger la même peine.

Quelque tems après, Musquinet, s'é-

tant procuré un couteau, porta plusieurs coups au garde qui lui portoit ses alimens : Il lui eût ôté la vie si d'autres gardes n'étoient accourus à son secours. L'économe en rendit compte au ministre, et demanda que ce monstre fût transféré à la conciergerie ; mais les sollicitations puissantes de ses protecteurs lui sauverent encore la vie. On lui mit une chaîne au cou et des fers aux mains. Il fut traité en bête féroce, puisqu'il en avoit le caractere sanguinaire.

En 1787, M. Cullevier, principal chirurgien de Bicêtre, occupant depuis peu cette place, fut saisi d'horreur à la vue de ces cachots souterrains qui, il faut en convenir, ne peuvent être que le séjour du désespoir. Vivement ému de ce spectacle, quoiqu'il connût bien l'énormité des crimes de Musquinet, il résolut d'adoucir son sort. Pour cet effet, il le supposa malade, et le fit passer comme tel dans une infirmerie.

Dans la crainte qu'il n'abusât de cette demi liberté, il fut mis dans une espece de corset de fer, qui l'empêchoit de se servir de ses mains sans le gêner

aucunement d'ailleurs. Aussi ôtoit-il et reprenoit-il ce corset avec la plus grande aisance. Les supérieurs de la maison le surent, et ils firent semblant de l'ignorer, pour n'être pas obligés de resserrer ses fers.

Tant que Musquinet fut tranquille dans l'infirmerie, on ne pensa pas à l'en ôter; mais il se rendit indigne des égards qu'on avoit pour lui, & on en écrivit à M. de Crosne, qui donna un ordre, par écrit, de le placer dans une loge de fou, les fers au cou, aux pieds et aux mains. Mais il lui fit ôter ces fers au bout de trois semaines, et fit placer une sentinelle dans les environs de cette loge.

Au commencement de l'année 1789, M. le chirurgien le plaça de nouveau dans l'infirmerie par un nouvel acte de sensibilité.

C'est en jouissant de cette seconde faveur, qu'il ne devoit qu'aux économes & au chirurgien, puisqu'en cessant d'être supposé malade, il devoit, d'après les ordres ministériels, habiter un cabanon de sûreté; c'est, dis-je, en jouissant de cette seconde faveur, qu'il les a très-faussement accusés de

le retenir contre les ordres du roi, qui, dit-il, lui a accordé sa liberté ; de soudoyer des prisonniers pour publier qu'il doit mourir ; de dire à tout le monde qu'il a été fouetté et marqué ; d'avoir voulu l'empoisonner quatre fois ; de refuser un certificat qui le délivreroit de sa captivité ; de faire construire un palais pour une maîtresse commune, des salles pour lui donner des bals et des festins, des jardins anglois pour la promener. (Voyez le libelle, intitulé *Bicêtre réformé*, et le N°. 62 de l'*Observateur*.)

Il ne faut qu'un peu de bon sens et une connoissance superficielle de la maison de Bicêtre pour regarder de telles assertions comme calomnieuses.

Toutes ces inculpations ne sont pas extraordinaires de la part d'une tête exaltée et qui est souvent en délire ; mais ce qui surprend, c'est que M. M..... ait accordé une permission d'imprimer ce mémoire ; car à quoi bon cette permission ? Si les faits sont vrais, l'auteur saura bien les mettre en évidence ; si les faits sont faux, M. M..... est responsable de toutes les calomnies

contenues dans ce libelle, car la gravité des faits exigeoit bien au moins des informations scrupuleuses ; et puis, pourquoi une permission d'imprimer après le décret de l'assemblée nationale, qui déclare la liberté de la presse. M. l'administrateur au département de la police dira-t-il que ces permissions ne sont accordées que pour réprimer la licence ? Alors je demanderai ce qu'il entend par le mot *licence* dans le cas présent. N'est-ce pas accuser d'injustice celui qui ne se conduit que par équité ; de cruauté celui qui a l'humanité en partage ; de vol celui qui ne s'est jamais éloigné un instant de la plus sévere probité ? N'est-ce pas là favoriser des discours incendiaires capables de troubler l'ordre de la société ?

Que M. M...., se donne la peine de faire des recherches à Bicêtre, sur tous les points contenus dans le libelle de Musquinet, et qu'il juge lui-même sa conduite. S'il est loyal et honnête homme, il se mettra à la place de l'économe de Bicêtre, et il sentira combien il est douloureux de voir son honneur attaqué dans une

satyre approuvée par un administrateur du département de la police. Si j'étois économe de Bicêtre, je prendrois M. M.....: à partie devant les tribunaux justiciables, comme je le prends aujourd'hui devant le tribunal du public.

Que puis-je dire à M. l'*Observateur*? Rien, sinon qu'il a été séduit par le sieur Musquinet, dont il veut être l'apologiste; mais je prie mes lecteurs d'avoir la complaisance de lire son N°. 62, ils se convaincront de la justesse du discernement de cet auteur.

D'après cet exposé je demande, en vertu de la constitution, en vertu de la déclaration des droits de l'homme, en vertu de la demande qu'en fait lui-même Musquinet, qu'il soit traduit devant un tribunal compétant pour le juger; par exemple, le parlement, où sont encore toutes les pieces de la procédure faite à Angers. Peut-être, plus heureux, trouvera-t-il grace devant ses nouveaux juges.

Puisqu'on ne veut plus, et avec très-grande raison, de lettres de cachet, il est indispensable de statuer sur son sort. S'il est innocent, et qu'on le

retienne en prison, on commet un attentat contre les droits de l'homme. S'il est coupable, et qu'on ne le juge pas, on commet un attentat contre les droits de la société, et sur-tout contre les droits de ceux qu'il accuse de sa détention.

J'avois fait cette esquisse du tableau de l'histoire de Musquinet, afin d'éclairer à son sujet le public que le très-inexact *Observateur* cherche à tromper ; mais d'autres affaires plus importantes m'avoient fait oublier mon premier projet. Le N°. 64 de l'*Observateur* m'a remis la plume à la main, pour repousser les nouvelles calomnies qui y sont insérées. Voici les paroles de M. Feydel, auteur de cette feuille.... « Le prisonnier, (auteur des fragmens de lettres, insérés dans le N°. 62.) se nomme M. Sapagne, coupable ou innocent, cet infortuné, m'a fait toucher les cicatrices que des chaînes ministérielles ont laissées sur diverses parties de son corps. Il a eu l'estomac crévé par la pression d'une ceinture de fer ; il a eu la jambe cassée par un anneau de fer, et le *calus* s'est fermé sans qu'un chirurgien ait pris la peine d'y mettre la main ».

Voilà des faits articulés avec une certitude qui ne permet guere de les révoquer en doute, puisque l'auteur dit : *J'ai vu.* Et bien, l'auteur s'est grossierement trompé, ou il trompe bien indignement le public.

Comme ces faits sont du ressort de la chirurgie, je me suis transporté à Bicêtre, pour savoir la vérité de la bouche du premier chirurgien. M. C..., après avoir lu l'article du N°. 64 de l'*Observateur*, que je viens de citer, m'a répondu avec la plus grande franchise :

« Il est faux que des chaînes quelconques aient fait des plaies et laissé des cicatrices sur diverses parties du corps de Musquinet; il est faux que son estomac ait été *crévé* par la pression d'une ceinture de fer; 1°. parce que Musquinet n'a jamais eu à Bicêtre de ceinture de fer; 2°. parce que le corset qu'il a porté pendant quelques jours n'a pu lui *crever* l'estomac, le diametre du demi cercle étant bien plus grand que le grand diametre du corps de Musquinet; 3°. parce que le corset n'a pas de bande de fer sur le devant; 4°. enfin,

parce que Musquinet avoit l'estomac dans le même état qu'il est actuellement, avant d'être mis dans le corset ».

Expliquons donc ce que M. l'*Observateur* entend par estomac crévé. Lorsque Musquinet étoit dans les cachots, il crioit à pleine tête pendant toutes les nuits. Ses efforts souvent réitérés, pour faire sortir sa voix de ces lieux souterrains, affoiblirent les environs de l'ombilic, et il s'y forma une hernie commençante. Pour empêcher les progrès de cette tumeur, j'y fis appliquer un bandage approprié.

Si M. l'*Observateur* avoit eu les premieres notions de la physique animale, il seroit encore à écrire les bévues qu'il a faites en examinant Musquinet.

Il est faux que Musquinet ait eu la jambe cassée, et il est faux qu'il y ait un calus à sa jambe.

Substituons encore la vérité pure au mensonge grossier.

Musquinet porta, comme nous l'avons dit, plusieurs coups de couteau à un garde qui lui présentoit son dîner; ce garde se défendit; deux autres gardes s'avancerent aux cris du premier, et donnerent à Musquinet plusieurs

coups de canne, qui lui firent des contusions, sur-tout sur les jambes. Il s'est formé une exostose à peine apparente sur le tibia; mais cette légere saillie ne ressemble point à un cal, principalement à un cal qui s'est formé sans le secours de la chirurgie. Il faut être M. l'*Observateur* pour s'y méprendre.

Je conçois bien qu'un anneau de fer trop serré peut faire des contusions sur la peau et les chairs, faire tomber en gangrene les parties situées au-dessous en empêchant la circulation; mais je ne conçois pas comment un anneau de fer, tel que sont ceux qui sont à Bicêtre, peut casser la jambe. J'espere que M. Feydel voudra bien me l'apprendre.

M. l'*Observateur* veut, sans doute, faire croire au public que le chirurgien de Bicêtre est un homme très-inhumain, puisqu'il n'a pas pris la peine de mettre la main à la prétendue fracture de Musquinet. Qu'il sache que dans les infirmeries tous les prisonniers sont égaux à ses yeux; que leur maladie est la seule chose qui l'occupe, et qu'il oublie qu'ils sont des scélérats, pour ne les voir que comme des hommes et des malheureux.

L'imagination de Musquinet lui a créé des reproches que personne ne lui a fait ; par exemple, qu'il a été fouetté et marqué ; qu'il a violé sa sœur, qu'il a voulu assassiner sa mere. Cette même imagination dans son délire lui a fait assurer que sa liberté lui a été accordée, et qu'on a fait rébellion contre les ordres du Roi ; qu'il est officier dans la légion de Luxembourg ; que les prisonniers crient qu'il doit mourir en prison ; que mille grenadiers royaux sont venus à Bicêtre pour le délivrer, et qu'ils n'ont pu réussir, etc. Ne faut-il pas avoir rénoncé au sens commun pour ajouter foi à de pareils faits, et pour en déshonorer une feuille aussi intéressante que l'est l'*Observateur*.

Je ne ferai qu'une réflexion sur le récit de M. Cullevier. J'ai vu avec une vraie satisfaction qu'il plaignoit bien sincerement Musquinet». Il est malheureux, a-t-il dit avec sensibilité, qu'un homme, qui par son esprit et ses connoissances pouvoit rendre des services à la société, en soit devenu le fléau par la perversité innée de son cœur ».

FIN.

30
12
360

Serrurier ——— 24"
Fruitière ——— 36"

15 Bancs a ——— 1" 4
Sel Vegetal ——— 42"
Feu Eguere ——— 24"
Bard de Suere ——— 18"
Charbon de Brazier de 6"
4 Cheminée a ——— 30"
Soufflets a ——— 12"
culotier a ——— 36"
Redingotte ——— 12"
Habit a ——— 6"

247" 4

Blanchissage ——— 9"
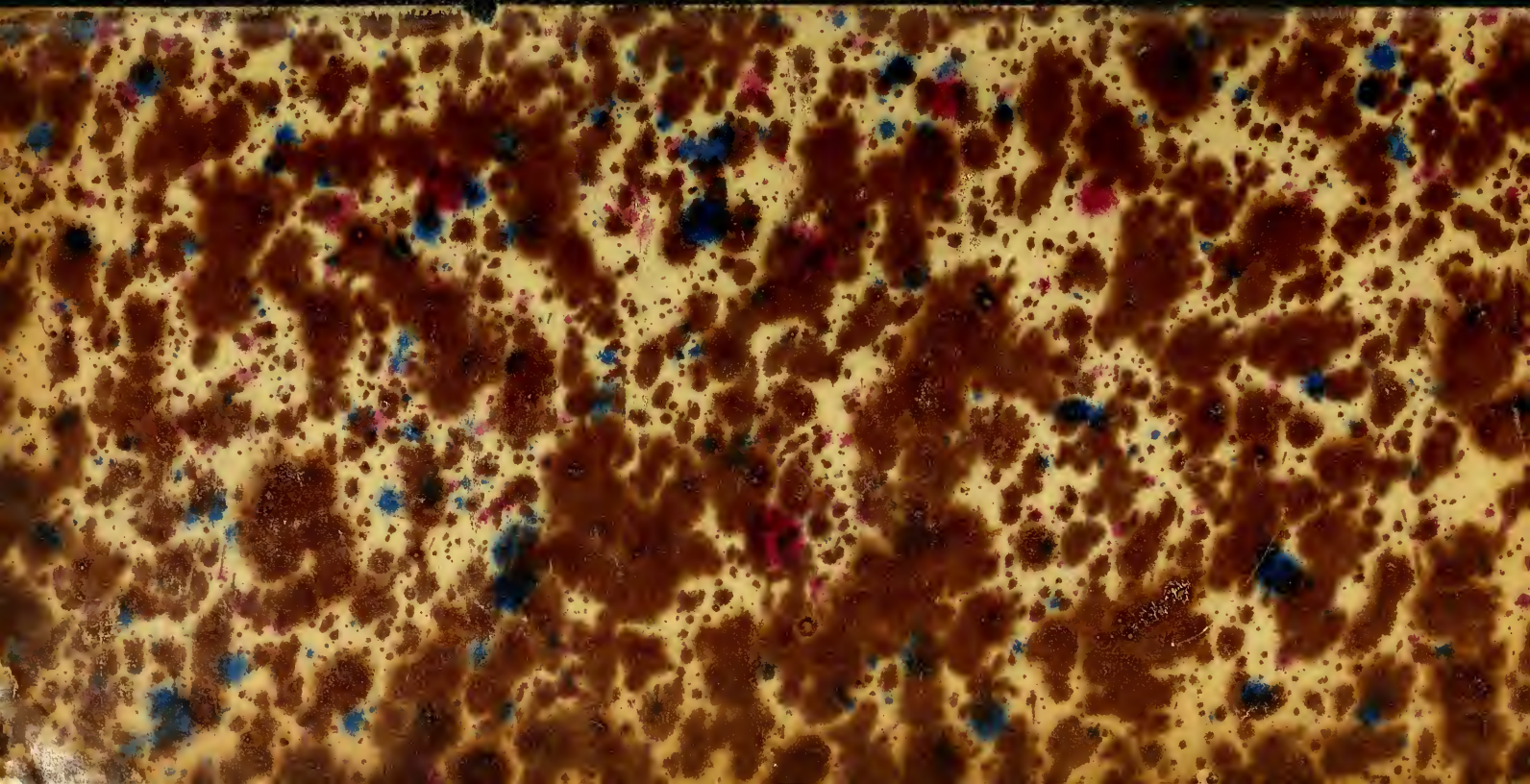
256" 4